Utiliser le référentiel des ODD comme guide de décisions pour les choix et politiques publics

Réflexions méthodologiques

Note rédigée par Gérard Payen

Synthèse

L'utilisation de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD) comme référentiel pour choisir des options d'action ou d'investissement nécessite d'utiliser une méthodologie rigoureuse d'analyse des impacts de chaque option d'action « sur les ODD » c'est-à-dire sur les 169 cibles ODD.

La présente note vise à identifier les caractéristiques souhaitables des méthodes d'évaluation des impacts d'une action, d'un projet ou d'une politique sur les ODD et à explorer les méthodologies existantes.

Caractéristiques souhaitables de la méthode d'analyse des impacts

L'Agenda 2030 est un tout cohérent dont toutes les cibles sont à atteindre simultanément. Afin de respecter son caractère systémique, les méthodes d'évaluation des impacts sur les ODD à une évaluation sur l'ensemble des ODD et non à une évaluation sur un ODD particulier ou un bouquet choisi d'ODD.

Une évaluation des impacts d'une action, d'un projet ou d'une politique sur les ODD doit idéalement être capable de mettre en évidence ses principaux impacts positifs ainsi que ses effets indésirables éventuels sur l'ensemble des cibles des différents ODD.

En pratique, cela conduit à évaluer les impacts sur un nombre élevé de sujets puisque plusieurs des 169 cibles combinent plusieurs objectifs distincts. La méthode doit ainsi idéalement pouvoir apprécier des impacts sur plus de 250 sujets, sachant que certains sont mesurables et d'autre non. Elle doit en conséquence associer des critères quantitatifs et des appréciations qualitatives.

Pour éviter trop de complexité, des méthodologies simplifiées sont envisageables mais à condition de ne pas simplifier exagérément la richesse du sujet. En particulier, cette simplification doit :

a. ne pas conduire à des « faux positifs », c'est-à-dire à qualifier positivement sans réserve des projets malgré leurs impacts négatifs manifestes sur des objectifs ciblés par les ODD. Une telle situation pourrait se produire dans le cas d'une mauvaise intégration de ces objectifs dans la représentation simplifiée des ODD utilisée ;
b. ne pas qualifier de façon neutre ou défavorable un projet parce que les simplifications de la méthode rendraient invisible le net progrès apporté de façon évidente par ce projet sur une partie de cible ODD.

Ces deux conditions font que réduire l'analyse à la contribution du projet aux 232 indicateurs officiels ONU et aux 98 indicateurs nationaux de la France serait une simplification excessive. En effet, le nombre élevé d'objectifs ciblés qui ne font pas l'objet d'indicateurs mesurables et mesurés et le nombre important d'impacts que l'on sait difficilement quantifiés créerait très probablement des « faux positifs » et des « faux neutres ».

Ces conditions conduisent aussi à se méfier de toute méthode simplifiée constituée uniquement d'une liste de questions fermées. Les appréciateurs doivent pouvoir mentionner un impact positif ou négatif que la méthode utilisée ne rendrait pas visible.

Ainsi, la méthode d'analyse des impacts devrait :

- combiner évaluations quantitatives et appréciations qualitatives sur l'ensemble des cibles ODD,
- ne pas se fonder uniquement sur les indicateurs ODD mais être capable d'apprécier les impacts sur les objectifs ciblés qui n'ont pas d'indicateur ou dont les impacts sur ces indicateurs ne sont pas encore connus précisément,
- ne pas être trop simplifiée afin de limiter les risques de 'faux positifs' et de 'faux neutres'.

1. Niveaux d'analyse et d'agrégation des résultats

Les 169 cibles ODD sont regroupées en 17 catégories dénommées ODD. Les libellés des 17 ODD sont ceux de thématiques mais ils n'indiquent rien de précis. Les objectifs à atteindre sont ceux des cibles. La méthode d'analyse utilisée doit donc pouvoir tenir compte des impacts sur les différentes cibles.

Cela n'empêche pas que les résultats de l'analyse puissent être présentés ODD par ODD en regroupant les impacts sur les différentes cibles de chaque ODD. Ce regroupement ne doit cependant pas occulter les impacts négatifs sur telle ou telle cible car c'est ce qui est important pour détecter le besoin de mesures compensatoires.

L'agrégation des résultats ODD par ODD en une appréciation globale unique n'est envisageable qu'en attribuant le même poids à chaque ODD. C'est ce que fait le SDG Index du SDSN. L'Agenda 2030 est en effet un tout cohérent dont toutes les cibles sont à atteindre simultanément. Il ne confère pas plus de poids à un ODD par rapport à un autre.

2. Etude des méthodes existantes

Plusieurs rapports mondiaux ou Européens utilisent exclusivement des indicateurs statistiques. Ils sont utiles pour éclairer le sujet mais insuffisants pour constituer en eux-mêmes des études d'impacts sur les ODD.

A ce stade, les principaux rapports mondiaux identifiés qui visent à évaluer des impacts sur la totalité des ODD sans se contenter d'indicateurs sont :

- le blog du CDE suisse détaillant les interactions entre cibles ODD, blog associé au rapport mondial sur le Développement Durable de 2019 (GSDR 2019),
- Le rapport +1,5°C du GIEC qui évalue qualitativement les impacts de différentes mesures d'atténuation sur chacun des 16 ODD autres que l'ODD13 avec des scores positifs ou négatifs sur une échelle de 1 à 3.

En France, l'Agence Française pour le Développement (AFD) analyse les impacts de ses projets sur le Développement Durable (DD), ce qui diffère des impacts sur les ODD, en particulier parce que les objectifs considérés sont beaucoup plus imprécis. Ses questions ouvertes sont cependant intéressantes.

Table des matières

Synthèse
1. Objet ... 4
2. Contexte ... 4
2. Finalités d'une analyse des impacts potentiels d'une politique publique sur les ODD ... 4
2.1. Prise en compte du caractère systémique des ODD ... 4
2.2. Contribution positive à un progrès attendu ... 5
2.2. Contributions positives à d'autres objectifs ... 5
2.3. Dommages collatéraux ... 5
2.4. De la complexité des ODD ... 5
2.5. Des priorités d'action et des conciliations entre objectifs ... 6
2.6. Finalités d'une étude d'impact idéale ... 6
3. Détails et contraintes méthodologiques ... 7
3.1 Tenir compte des différents objectifs et de leurs différents statuts ... 7
3.2. Diversité des situations. ... 7
3.3. Nuances d'appréciation d'un impact particulier ... 8
3.4. Incertitudes sur les évolutions durant le temps long des ODD ... 8
4. Conditions des simplifications éventuelles ... 8
4.1. Eviter « faux positifs » et « faux neutres » ... 8
4.2. Inclure des questions ouvertes ... 9
4.3. Présentation des résultats ... 9
4.4. Synthèse des conditions relatives aux simplifications ... 9
5. Caractéristiques souhaitables d'une méthodologie d'analyse des impacts sur les ODD ... 10
6. Méthodologies existantes approchant le sujet ... 10
6.1. Travaux de la communauté des spécialistes d'études d'impact ... 10
6.2. Etudes aux niveaux mondial et Européen ... 11
6.3. Méthodologies d'analyses d'impacts existantes dans certains pays ... 13
7. Conclusion ... 15
Annexe 1 – Des champs de référence emboités 16
Annexe 2 – Champs des différents rapports internationaux analysés 17
Annexe 3 - Types d'impacts étudiés par les différents rapports internationaux analysés 18
Annexe 4a – Méthodologie de l'AFD 19
Annexe 4b – Méthodologie du SD report du SDSN 20
Annexe 4c – Méthodologie du rapport +1,5°C du GIEC 21
Annexe 4d – Méthodologie du blog du CDE suisse 22
Annexe 5 - Les ODD interpellent la communauté internationale des professionnels des études d'impact (IAIA) 23

1. Objet

La plupart des politiques publiques concourent *de facto* directement ou indirectement à au moins une cible des Objectifs de développement durable (ODD). De plus en plus de politiques publiques se réfèrent explicitement aux ODD en indiquant qualitativement et/ou quantitativement leurs contributions à une ou plusieurs cibles ODD sectorielles. Cela ne suffit pas à considérer l'Agenda 2030 comme un de leurs référentiels car celui-ci est systémique et ce caractère disparait lorsqu'on ne considère qu'un nombre limité de cibles ODD.

La présente note a pour objet d'explorer et préciser les caractéristiques méthodologiques nécessaires pour des études *ex ante* d'impact sur les Objectifs de développement durable (ODD) de proposition de politiques publiques ou d'options d'investissements structurants.

En d'autres termes, il s'agit de préciser comment utiliser l'ensemble des ODD et non pas seulement certains ODD comme référentiel dans les processus de choix de politiques ou investissements publics.

Cette note ne traite pas du contenu souhaitable des stratégies ODD des organisations dont les études d'impact ne sont qu'un élément.

2. Contexte

Le Groupe interacadémique « *Repartir avec les ODD de façon soutenable et résiliente* » a travaillé d'avril à juillet 2020 sur les conséquences de l'épidémie Covid-19 et sur les modalités de redémarrage du pays avec pour objectifs affichés:

- la qualification de certaines options d'action en montrant leurs potentiels, leurs limites, leurs cobénéfices ou, à l'inverse, leurs dommages collatéraux dans les diverses dimensions de la soutenabilité.
- les choix à privilégier et écueils à éviter dans les redémarrages de l'économie et de la vie en société pour permettre d'avancer vers l'atteinte des ODD et des objectifs associés.

Ses travaux l'ont amené à considérer que les Objectifs de développement durable [ODD] fournissent une trame permettant d'analyser les contributions, les cobénéfices ou les risques d'effets indésirables liés à chaque option d'action.

Il recommande les ODD et les grands objectifs mondiaux associés comme référentiel/grille d'analyse des options d'orientations publiques post-crise Covid-19.

Que ce soit pour chacun de ces objectifs ou pour recommander l'usage des ODD comme référentiel, une méthodologie rigoureuse est nécessaire. Une telle méthodologie n'est cependant pas évidente car l'intérêt des ODD tient dans leur caractère systémique et holistique, ce qui interdit de se satisfaire d'un progrès vers une cible particulière sans vérifier que l'ensemble enregistre un progrès. Or de nombreuses cibles sont difficiles à concilier et des mesures d'accompagnement sont souvent nécessaires.

La présente note explore les possibilités et écueils à éviter pour une telle méthodologie de ce qui s'apparente à une étude d'impact.

2. Finalités d'une analyse des impacts potentiels d'une politique publique sur les ODD

Les « études d'impact sur les ODD » servent à évaluer la pertinence d'une option d'action (un projet, un investissement, une politique, etc) par rapport à l'Agenda 2030 et à ses 169 cibles ODD. Avant d'entrer dans le détail méthodologique, il convient de clarifier leur champ, ce qu'elles doivent analyser et les types de conclusions qui en sont attendues.

2.1. Prise en compte du caractère systémique des ODD

Il est clair que la plupart des politiques publiques ont un domaine d'action principal pour lequel il y a au moins 1 ODD. Analyser et mesurer les contributions de chaque option d'action à cet ODD est utile mais n'est pas suffisant pour constituer une « étude d'impact sur les ODD ». En effet, l'aspect systémique des ODD rend nécessaire de détecter les principaux impacts positifs et/ou négatifs sur la totalité des objectifs de l'Agenda 2030 afin de dégager une vue

d'ensemble et, en particulier, ne pas occulter un impact indésirable sur une cible ODD qui serait loin du champ naturel de l'option d'action.

Ces objectifs sont nombreux puisqu'il y a 169 objectifs « ciblés » par les ODD auxquels s'ajoutent les cibles associées plus détaillées de Sendaï, Aichi et Paris et les grands principes de l'Agenda 2030 que sont « ne laisser personne de côté » et « ne pas travailler en silos ».

2.2. Contribution positive à un progrès attendu

La plupart des politiques publiques contribuent assez directement et manifestement à une cible ODD, à un objectif de Sendaï ou de Paris ou à un des grands principes de l'Agenda 2030 . C'est souvent évident. Mais, progresser ne signifie pas réussir à atteindre la cible en 2030. Les petits pas peuvent être bien trop petits pour cela.

Exemple : au rythme mondial actuel, l'accès universel à l'eau potable ne serait atteint qu'à la fin du XXIIème siècle au lieu de 2030.

Ainsi, une contribution simplement positive mérite d'être différenciée d'une contribution significative et celle-ci d'une contribution suffisamment importante pour être en ligne avec l'atteinte de la cible en 2030. Il y a donc une question de degré de contribution positive à identifier.

2.2. Contributions positives à d'autres objectifs

Dans de nombreux cas, une politique publique visant un objectif principal peut avoir des retombées positives dans d'autres domaines. Ainsi, identifier un progrès vers 1 cible ODD ne suffit pas. Il convient d'identifier les progrès directs ou indirects qui résulteront de la nouvelle politique sur l'ensemble de l'Agenda 2030.

Exemple : Alimenter un bidonville en eau potable contribue de façon évidente à la cible ODD 6.1 d'accès universel à l'eau potable mais cela impacte également positivement les cibles 1.4 d'accès des pauvres aux services essentiels, 3.9 de lutte contre les maladies transmissibles, 11.1 de lutte contre l'habitat insalubre, 5.1 de lutte contre les discrimination à l'égard des femmes et des filles (corvées d'eau, scolarisation), etc .

2.3. Dommages collatéraux

Une action publique peut générer un progrès significatif vers une cible tout en gênant une autre cible ou, pire, en éloignant de l'objectif d'une autre cible.

Exemples : soutenir les transporteurs aériens peut aller contre la limitation des émissions de GES ; taxer les combustibles fossiles peut renchérir le coût de la vie et accroître la pauvreté ; ne pas les taxer peut retarder la mise en place d'énergies renouvelables ; modifier les modes de production ou de consommation peut faire disparaître certains métiers ; etc.

Utiliser les ODD comme référentiel nécessite en conséquence dans un premier temps d'identifier ces dommages collatéraux.

Ensuite, des mesures d'accompagnement, d'atténuation ou compensatoires sont peut-être envisageables, auquel cas il convient de les incorporer à la nouvelle politique afin de réduire voire supprimer les dommages collatéraux.

2.4. De la complexité des ODD

Le nombre élevé de cibles de l'Agenda 2030 n'est pas facile à appréhender par l'esprit humain qui a tendance à les trouver « complexes ». De ce fait, de nombreux auteurs et institutions ont essayé de les simplifier en les réécrivant autrement. En outre, nombreux sont ceux qui essaient de les prioriser afin de n'en considérer aujourd'hui qu'une partie.

Mais, cette apparence complexité n'est que la traduction du caractère systémique des ODD qui visent à affronter tous les grands enjeux de l'humanité. En ignorer une partie conduit inévitablement à des déficiences d'action significatives. Notre groupe interacadémique considère qu'une bonne méthodologie doit être capable de tenir compte de cette complexité.

2.5. Des priorités d'action et des conciliations entre objectifs

Bien entendu, à un endroit et un moment donnés, la société et les autorités publiques peuvent se donner des priorités d'action. Cela n'enlève rien à l'existence des objectifs qui sont tous désirables et même nécessaires même si les progrès vers leur atteinte ne vont pas tous à la même vitesse. Etablir une hiérarchie de priorités entre objectifs n'est pas l'esprit des ODD.

Ainsi, le choix de priorités pour l'action, voire pour les objectifs, est une décision politique. Ce caractère politique de toute priorité, soit à l'amont pour cadrer une étude d'impact, soit à l'aval pour hiérarchiser ses conclusions n'est pas du ressort des rédacteurs de l'étude d'impact. Il en résulte plusieurs conséquences.

D'une part, si l'étude d'impact doit prendre en compte dès l'amont de telles priorités qui structurent son analyse, il est normal qu'elle précise qu'elle ne constitue pas une « étude d'impact sur les ODD » mais une « étude d'impact selon les objectifs liés aux ODD considérés comme prioritaires par le pays ».

D'autre part, les impacts positifs et négatifs décelés par l'étude ne peuvent être hiérarchisés par les auteurs de l'étude s'ils relèvent de domaines thématiques distincts. Par exemple, si une option d'action réduit les émissions de GES mais réduit également l'emploi, les auteurs doivent rendre visibles ces impacts sans considérer que le climat l'emporte sur l'emploi ou que l'emploi l'emporte sur le climat, ces choix relevant de décisions politiques.

En outre, plusieurs des cibles ODD sont difficiles voire impossibles à concilier avec les pratiques habituelles. Elles nécessitent des approches nouvelles et volontaristes pour être conciliées. Il est alors normal que l'étude d'impact rende visible de la façon la plus objective possible les impacts de l'option d'action considérée sur ces différentes cibles apparemment difficilement conciliables.

Les conclusions d'une « étude d'impact sur les ODD » ne peuvent donc pas être synthétisées sous la forme d'un score global ou d'une appréciation globale simpliste. Tenir compte de la complexité de l'Agenda 2030, des difficultés de conciliation de certaines cibles et du caractère politique des choix de priorités oblige dans la plupart des cas une étude d'impact sérieuse à exposer plusieurs impacts simultanément sans les agréger artificiellement dans une appréciation globale.

2.6. Finalités d'une étude d'impact idéale

Tableau 1 – Finalités d'une méthodologie idéale

⇨ Ainsi, une bonne méthodologie d'évaluation des impacts d'une option d'action publique sur les ODD devrait idéalement :

a) évaluer les impacts sur l'ensemble des cibles des 17 objectifs et non pas seulement sur une cible particulière ou un objectif particulier.

b) détecter, analyser et apprécier aussi bien les impacts positifs que les impacts négatifs

c) rendre visible dans ses conclusions les principaux impacts positifs et négatifs sans procéder à une agrégation exagérément simplificatrice qui les occulterait

d) ne procéder à aucune hiérarchisation entre thématiques sauf en-dehors de priorités définies par les institutions (auquel cas son titre devrait le mentionner explicitement).

3. Détails et contraintes méthodologiques

3.1 Tenir compte des différents objectifs et de leurs différents statuts

L'exigence d'évaluer les impacts d'une politique sur l'ensemble des objectifs de l'Agenda entraîne de pouvoir estimer des impacts sur des objectifs d'au moins 4 natures ou statuts différents.

En effet, il y a 169 cibles ODD et 232 indicateurs ODD mondiaux distincts. Si la quasi-totalité des 232 indicateurs mesurent des progrès vers leurs cibles, nombreux sont ceux qui ne mesurent que des progrès partiels. Par ailleurs, de multiples cibles ont des 'tiroirs', c'est-à-dire sont en réalité le collage de cibles différentes. Ainsi la méthodologie d'évaluation doit distinguer au moins les 4 catégories suivantes d'objectifs :

a) Les 2 grands principes généraux de l'Agenda 2030 de « ne laisser personne de côté » et « ne pas travailler en silos »
b) Les cibles (ou parties de cibles) ODD faisant l'objet d'indicateurs de progrès vers leur atteinte
c) Les cibles (ou parties de cibles) ODD faisant l'objet d'indicateurs de progrès partiels insuffisants pour les atteindre
d) Les cibles (ou parties de cibles) ODD ne bénéficiant pas d'indicateurs de progrès

En pratique, cela conduit à évaluer les impacts sur un nombre élevé de sujets en sachant que certains sont mesurables et d'autre non. La méthodologie doit en conséquence associer des critères quantitatifs et des appréciations qualitatives.

Les indicateurs de suivi officiels sont les outils les plus adaptés aux appréciations quantitatives. Ils peuvent, bien entendu, être renforcés par des indicateurs complémentaires. Cependant, ils ne couvrent que les objectifs b et ne disent rien des objectifs de types a, c et d. En outre, même dans le cas où des indicateurs existent, l'impact du projet peut être difficile à apprécier finement et quantitativement.

Pour les objectifs a, c et d, des appréciations qualitatives sont nécessaires. Par exemple, des appréciations à 3 niveaux du genre 'impact faible', 'impact significatif', 'impact majeur'.

3.2. Diversité des situations.

Diversité des situations territoriales

En raison des diversités de situations locales. Une action peut avoir un impact positif fort sur une partie du territoire national et un impact nul voire négatif sur une autre. Ainsi, il peut y avoir des différences entre zones rurales et zones urbaines, entre métropole et outremer, entre régions méditerranéennes plus chaudes et le nord de la métropole, etc. Une bonne méthodologie d'impact sur les ODD doit pouvoir détecter les impacts fortement différenciés selon les territoires, s'il en existe, sans les occulter dans une moyenne.

France versus Etranger

Les études d'« impact sur les ODD » d'une option d'action ou d'une option de politique française visent en premier lieu à établir si cette option contribue positivement à l'atteinte des ODD en France et, éventuellement, à améliorer les valeurs des indicateurs statistiques ONU pour la France. Mais, certaines actions bénéfiques pour ces indicateurs en France peuvent avoir des conséquences néfastes pour les indicateurs d'autres pays rendant plus difficiles l'atteinte de leurs parts d'objectifs. Comme les ODD sont des objectifs collectifs de la communauté internationale, de tels effets d'entrainement indésirables hors du pays d'origine doivent pouvoir être détectés par l'étude d'impact afin de pouvoir étudier d'éventuels processus correctifs.

3.3. Nuances d'appréciation d'un impact particulier

Pour évaluer l'impact de l'option d'action sur une cible particulière, le cas le plus simple est, bien entendu, celui pour lequel un impact sur un indicateur pertinent peut être mesuré. Cet indicateur fournit alors une échelle d'appréciation de l'importance de l'impact.

Pour les autres cas, l'évaluation est forcément qualitative. L'évaluateur estime alors un degré d'impact selon une échelle inhérente à la méthodologie. Pour permettre une différenciation minimale des projets, il est souhaitable que cette échelle comprenne au moins 3 barreaux positifs et deux barreaux négatifs.

3.4. Incertitudes sur les évolutions durant le temps long des ODD

Les ODD sont des enjeux de long terme, au minimum 2030. Les politiques publiques de « redémarrage / reconstruction » et les plans de relance sont également des enjeux de long terme. Ils structureront une partie du fonctionnement de la société française sur une génération. Cependant, l'avenir est incertain et les crises de 2020 ont aggravé le degré d'incertitude. L'appréciation des impacts d'une option d'action sur une cible ODD doit prendre en compte que la trajectoire vers cette cible est largement inconnue et que le scénario le plus probable peut être fortement modifié par des évolutions ultérieures de contexte.

Tableau 2 – modalités d'une méthodologie idéale

⇨ Ainsi, idéalement, une méthodologie d'analyse d'impacts sur les ODD doit pouvoir :

e) combiner analyses quantitatives et qualitatives pour tenir compte de la totalité des objectifs visés par les 169 cibles ODD et les principes de l'Agenda 2030

f) rendre visibles le cas échéant les fortes différences d'impacts selon les territoires

g) rendre visible le cas échéant les effets d'entrainement indésirables ou positifs sur les pays étrangers

h) nuancer les impacts sur au moins 3 niveaux positifs et 2 niveaux négatifs

i) intégrer le champ large des scénarios possibles sur la période allant jusqu'à 2030 voire au-delà

4. Conditions des simplifications éventuelles

Vu le nombre de parties distinctes des cibles ODD qui est d'au moins 200, une méthodologie idéale au sens des 2 tableaux 1 et 2 récapitulatifs ci-dessus conduit à se poser plusieurs questions pour au moins 200 sujets. Apprécier les impacts d'une politique sur l'ensemble des ODD peut en conséquence nécessiter le travail collectif de spécialistes de plusieurs disciplines.

Une méthodologie « idéale » est ainsi un travail très lourd et de grande ampleur. Il est légitime d'essayer de bâtir des méthodologies simplifiées. Cependant, ces simplifications ne doivent pas être excessives afin de respecter l'esprit systémique des ODD.

4.1. Eviter « faux positifs » et « faux neutres »

Le principal risque d'une méthodologie simplifiée est d'être trop grossière et de pouvoir déclarer :

- qu'une option d'action n'a que des impacts positifs alors qu'elle a des impacts négatifs significatifs qui sont mécaniquement occultés. C'est ce qu'on peut qualifier de « faux positif »,

- qu'une option d'action n'a pas d'impact sur un sujet alors qu'elle y contribue significativement. C'est ce qu'on pourrait appeler un « faux neutre ».

Exemples :

- si la méthodologie ne se réfère qu'aux libellés des ODD sans prendre les objectifs visés précisément par leurs cibles, un évaluateur pourrait déclarer positif un projet d'alimentation en eau établi contre l'avis de la population concernée

- si la méthodologie ne regarde la gestion des eaux usées que sous l'angle du traitement de leurs pollutions en restant sous l'influence du seul indicateur ODD 6.3.1 qui mesure ces taux de traitement, on peut déclarer comme sans intérêt ODD un projet de recyclage d'eaux usées en agriculture bien que le recyclage des eaux usées soit un élément explicite de la cible ODD 6.3.

4.2. Inclure des questions ouvertes

Une voie de simplification est de remplacer une batterie de questions précises relatives à un paquet de sujets par des questions ouvertes du genre « y a-t-il des impacts négatifs dans ce domaine thématique ? » permettant à un évaluateur expérimenté de ne pas occulter des impacts qui lui paraissent significatifs.

Par exemple, comme l'a fait le rapport +1,5°C du GIEC, on peut remplacer des questions cibles par cibles par des questions ouvertes portant sur l'ensemble d'un grand ODD, ce qui permet de ne pas occulter des impacts éventuels sur n'importe laquelle de ses cibles. Une telle simplification ne doit cependant pas conduire à perdre de vue les objectifs visés par chaque cible car ils sont bien plus précis – et ambitieux – que ce qu'on peut déduire du libellé imprécis de l'ODD. Il convient donc que l'évaluateur connaisse les cibles du domaine concerné.

Les questions ouvertes sur d'éventuelles différences territoriales permettent d'éviter le piège des moyennes nationales qui peuvent cacher de fortes difficultés locales.

Evidemment, les questions ouvertes ont une contrepartie de rédaction. Elles impliquent que l'évaluateur rédige une explicitation et une justification sommaire de l'impact positif ou négatif qui lui parait devoir être retenu.

4.3. Présentation des résultats

Quel que soit le degré de détails de l'analyse, les résultats sont forcément présentés aux décideurs d'une façon synthétique. Vouloir présenter tous les impacts de façon détaillée peut se révéler inopérant car trop touffu. A l'inverse, agréger tous les impacts en un seul score d'impact combinant toutes les cibles serait exagérément simplifié car la pondération des différents objectifs ressort de choix politique et non du champ de l'évaluateur.

L'optimum de la présentation synthétique est probablement quelque part vers une appréciation différenciée selon les 17 ODD impactée avec pour chacun, s'il y a lieu, des éléments positifs et des éléments négatifs. Une telle présentation permet en effet de respecter le caractère systémique des ODD.

4.4. Synthèse des conditions relatives aux simplifications

Tableau 3 – conditions d'une méthodologie simplifiée

⇨ Ainsi, une méthodologie d'analyse d'impacts sur les ODD devrait :

j) pouvoir éviter les « faux positifs » et les « faux neutres »

k) inclure des questions ouvertes permettant de rendre visibles :
 - des impacts sur n'importe quelle cible ODD
 - des impacts sur une partie du territoire national se différenciant de la moyenne nationale
 - des impacts sur des pays étrangers

l) présenter les résultats d'une façon qui n'occulte pas les impacts négatifs et détaille au moins les effets pour chacun des 17 ODD impactés.

5. Caractéristiques souhaitables d'une méthodologie d'analyse des impacts sur les ODD

Comme la méthodologie idéale est peu probable, il est utile de rassembler les éléments souhaitables d'une bonne méthodologie simplifiée. Le tableau 4 récapitule ces éléments.

Tableau 4 – caractéristiques souhaitables d'une méthodologie d'analyse des impacts d'une option d'action sur les ODD

Une méthodologie d'analyse d'impacts sur les ODD devrait :

a) évaluer les impacts sur l'ensemble des cibles des 17 objectifs et non pas seulement sur une cible particulière ou un objectif particulier.

b) détecter, analyser et apprécier aussi bien les impacts positifs que les impacts négatifs

c) rendre visible dans ses conclusions les principaux impacts positifs et négatifs sans procéder à une agrégation exagérément simplificatrice qui les occulterait. Au minimum, présenter les effets pour chacun des 17 ODD impactés.

d) ne procéder à aucune hiérarchisation entre thématiques sauf en-dehors de priorités définies par les institutions (auquel cas son titre devrait le mentionner explicitement).

e) combiner analyses quantitatives et qualitatives pour tenir compte de la totalité des objectifs visés par les 169 cibles ODD et les principes de l'Agenda 2030

f) rendre visibles le cas échéant les fortes différences d'impacts selon les territoires

g) rendre visible le cas échéant les effets d'entrainement indésirables ou positifs sur les pays étrangers

h) nuancer les impacts sur au moins 3 niveaux positifs et 2 niveaux négatifs

i) intégrer le champ large des scénarios possibles sur la période allant jusqu'à 2030 voire au-delà

j) pouvoir éviter les « faux positifs » et les « faux neutres »

k) inclure des questions ouvertes permettant de rendre visibles :
 - m) des impacts sur n'importe quelle cible ODD
 - n) des impacts sur une partie du territoire national se différenciant de la moyenne nationale
 - o) des impacts sur des pays étrangers

6. Méthodologies existantes approchant le sujet

Il est utile d'analyser les différents exercices déjà réalisés d'évaluation d'impacts de politiques existantes sur les ODD et de les comparer leurs caractéristiques à celles du tableau 4.

6.1. Travaux de la communauté des spécialistes d'études d'impact

L'International Association for Impact Assessment (IAIA) rassemble au niveau international les experts en études d'impact, avec probablement une surreprésentation de la communauté anglo-saxonne. Elle se définit comme « le principal réseau mondial sur les études d'impact » en définissant les études d'impact (*Impact assessment*) comme l'identification des conséquences futures d'une action en cours ou envisagée[1].

[1] Selon le site de IAIA : "Impact assessment, simply defined, is the process of identifying the future consequences of a current or proposed action"

Cette association mondiale s'intéresse à l'objet de la présente note. Plusieurs articles discutent des « SDG Impact Assessment ». Cependant ils reconnaissent que la communauté des membres de l'association rassemble des disciplines distinctes et que la spécialité « ODD » n'existe pas encore ni en tant que procédure opérationnelle ni en tant que discipline professionnelle. Des détails sont rassemblés en annexe 5.

6.2. Etudes aux niveaux mondial et Européen

ex-post ou ex ante des résultats de politiques existantes. Estimer à l'avance les impacts d'une nouvelle politique publique sur les ODD est assez similaire à l'évaluation ex-post des impacts de politiques passées sur les ODD. La grande différence est qu'en évaluant les résultats obtenus, on n'a pas besoin de considérer différents scénarios et les incertitudes correspondantes. C'est donc a priori plus simple.

Ceux qui nous paraissent les plus proches de notre sujet sont aux niveaux du monde et de l'Europe):

A. Le guide pour les interactions entre ODD de l'International Council for Science (ICSU 2017)
B. Le rapport mondial sur le Développement Durable de 2019 (GSDR 2019) et surtout son blog de référence développé par le CDE suisse qui détaille des interactions entre toutes les cibles ODD
C. Le chapitre 5 du rapport +1,5°C du GIEC (2018)
D. Le rapport mondial DD et les 'SDG dashboards' du SDSN (avec Bertelsmann Stiftung)
E. Le rapport européen 2019 de SDSN et IIEP
F. Le 'SDG Index' du SDSN (rapports Développement durable de 2019 et 2020)
G. Le rapport OCDE 2019 sur les SDGs
H. Les rapports EuroStat sur les SDGs
I. La méthodologie GRI-Global Compact[2] pour le rapportage des entreprises sur leurs contributions aux SDGs.
J. L'analyse des impacts de la Politique agricole commune sur les ODD[3] publiée dans Science

Nota : l'analyse des interactions des ODD 2 et 13 présentée par le GIEC dans le chapitre 5 de son rapport 2019 sur le changement climatique et les terres n'est pas une étude d'impact mais une étude des corrélations statistiques entre les séries historiques des paires d'indicateurs[4]. Les corrélations mesurées peuvent donner des pistes sans pour autant correspondre à la situation de la politique ou de l'objet dont l'évaluation est souhaitée.

L'annexe 2 présente les champs respectifs d'analyse des rapports A à H. L'annexe 3 présente les types d'impacts qu'ils évaluent.

Ces deux annexes font apparaître les points suivants :

- Les référentiels considérés par ces études sont emboités comme figuré en annexe 1. Comme montré par l'annexe 2, certains considèrent des indicateurs de progrès vers des cibles, d'autres les cibles elle-même ou encore l'ensemble de l'Agenda 2030.
- Il y a 2 grands types de méthodologies,
 - celles qui se réfèrent à des indicateurs de progrès, lesquelles enregistrent des impacts positifs et/ou des impacts négatifs sur ce qui est mesuré par ces indicateurs ;
 - celles qui se réfèrent au contenu des cibles ODD en faisant des analyses qualitatives (et quantitatives lorsque c'est possible) d'impacts positifs et/ou d'impacts négatifs (à dire d'experts) sur les progrès vers ces cibles.

[2] "Integrating the SDGs into Corporate Reporting: A Practical Guide".

[3] "A greener path for the EU Common Agricultural Policy", Guy Pe'er and al., Science, 2 Aug 2019, Vol. 365, Issue 6452, pp. 449-451, DOI: 10.1126/science.aax3146

[4] Ces corrélations sont décrites dans Pradhan, P., L. Costa, D. Rybski, W. Lucht, and J.P. Kropp, 2017: A systematic study of Sustainable Development Goal (SDG) interactions. Earth's Futur., 5, 1169–1179, doi:10.1002/2017EF000632.

6.2.1 Etudes utilisant seulement des indicateurs (études « quantitatives »)

L'usage exclusif d'indicateurs fournit des informations intéressantes d'impacts positifs et négatifs. C'est ce que font les documents D, E, F, G et H.

Cependant, ces analyses ne sont pas exhaustives et peuvent conduire à des « faux positifs » ou des « faux neutres ». Aucune méthodologie existante n'utilisant que des indicateurs ne permet de juger de l'impact global d'une politique publique sur l'Agenda 2030 car les indicateurs utilisés ne remplissent cet Agenda que très partiellement :

- parce que ces indicateurs sont en nombre trop limités dans la méthodoloigie, entre 100 et 130, alors qu'il y a 232 indicateurs ODD mondiaux,
- parce que certaines parties de cibles n'ont pas d'indicateur.

Un aspect intéressant de ces analyses quantitatives est que les scores selon les différents indicateurs ouvrent la voie à des pondérations et à un jugement quantitatif global (à l'instar du SDG Index du SDSN). Cependant, un bon score global peut cacher un défaut important tandis qu'une politique très positive peut passer inaperçue.

A titre d'exemple, l'annexe 4b présente les principales différences entre les caractéristiques de la méthode du SDG Index du SDSN et les caractéristiques souhaitées.

6.2.2. Recherches systématiques de tous les impacts possibles (« Etudes qualitatives »).

Les études qui partent du contenu des cibles ODD en faisant des analyses qualitatives (et quantitatives lorsque c'est possible) d'impacts positifs et/ou négatifs sur les progrès vers ces cibles correspondent mieux aux caractéristiques recherchées. C'est le cas des documents A, B, C, I et J.

Celles qui visent à identifier les principaux impacts positifs et négatifs sur l'ensemble des ODD et non sur quelques-uns (caractéristique a du tableau 4) respectent l'esprit et le caractère holistique de l'Agenda 2030.

Le principal inconvénient de ces approches « qualitatives » est de ne pas permettre de consolider l'ensemble des impacts identifiés dans une vision agrégée simple permettant de comparer facilement plusieurs options. Ces approches peuvent cependant aboutir à des estimations d'impacts ODD par ODD en regroupant toutes les cibles d'un même ODD, ce qui est assez souvent pertinent même si cela peut occulter certains impacts négatifs.

Etude A. Le rapport ICSU 2017 étudie les impacts des actions vers 4 ODD sur les 16 autres ODD puis étudie plus en détail leurs impacts sur les cibles qui paraissent les plus affectées. Sa méthode présente ainsi une bonne exhaustivité. Les impacts sont classés sur une échelle à 3 barreaux positifs et 3 barreaux négatifs. Cette méthode présente des caractéristiques peu éloignées des caractéristiques souhaitées.

Etude C. Le rapport +1,5°C du GIEC identifie les impacts de différentes actions d'atténuation des émissions de Gaz à effets de serre (GES) sur chacun des ODD en leur attribuant des scores positifs ou négatifs sur une échelle à 3 barreaux positifs et 3 barreaux négatifs. Ses caractéristiques sont comparées aux caractéristiques que nous recherchons dans l'annexe 4c. Elles sont assez proches des caractéristiques souhaitées. L'écart principal est la réflexion ODD par ODD et non pas cible par cible car cela ne garantit pas que les objectifs précis de chaque cible soient considérés.

Etude B. Le blog du CDE Suisse lié au rapport GSDR indique les impacts (effets positifs et négatifs) potentiels de chaque cible ODD sur chacune des autres cibles en documentant et référençant les impacts identifiés. Il utilise les éléments du rapport +1,5¨C du GIEC pour les sujets liés aux actions de limitation des émissions de GES et score chaque impact selon l'échelle ICSU. Au total, il est très proche des caractéristiques souhaitées et fait un effort de présentation des résultats en agglomérant les impacts sur chaque cible d'un ODD pour estimer un impact global sur l'ODD. La présentation des résultats sur le blog et dans la figure 1.2 du rapport GSDR est curieuse par son absence d'impact neutre. Seuls les impacts positifs est négatifs sont présentés.

Etude I . La méthode préconisée par la Global Reporting Initiative (GRI) et le Global Compact pour les stratégies ODD des entreprises comprend plusieurs étapes. La première est de sélectionner des cibles ODD sur lesquels se concentrer en fonction de deux critères. L'un de

ces critères est l'importance des impacts de l'activité de l'entreprise sur les personnes et sur l'environnement. Les cibles ODD à choisir sont celles qui sont liées aux plus forts impacts. La seconde étape est la fixation d'objectifs par rapport à ces cibles et la sélection d'indicateurs de suivi des progrès. La troisième est de rapporter sur ces indicateurs. Les rapports ODD des entreprises qui suivent cette méthodologie sont ainsi des rapports « quantitatifs » *ex post* utilisant des indicateurs. Ils font suite à une étude d'impact fouillée dont la méthode n'est pas précisée dans les documents GRI-Global Compact.

Etude J. L'analyse J évalue qualitativement à dire d'experts les impacts *ex post* de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne sur chacune des cibles ODD en les classant sur une échelle positive de 1 à 4. Ses caractéristiques sont assez proches de celles qui sont souhaitées. Cependant, les impacts négatifs ne ressortent pas de façon visible et la présentation synthétique par couleurs est moins lisible qu'un diagramme à barres.

6.2.3. Prise compte des incertitudes de l'avenir

Nous n'avons pas détecté au niveau international d'études d'impact sur les cibles ODD qui envisagent explicitement plusieurs scénarios d'évolution du contexte sur la durée. Cela ne signifie pas que les analyses « qualitatives » répertoriées ci-dessus n'envisagent pas plusieurs possibilités pour les évolutions futures ou ne tiennent pas compte des différentes études prospectives existantes.

6.3. Méthodologies d'analyses d'impacts existantes dans certains pays

La plupart des pays rapportent régulièrement leurs actions et leurs progrès par rapport aux ODD aux Nations Unies (points d'étape ou rapports volontaires quasi-annuels au Forum Politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU. De plus en plus de pays établissent des rapports internes. C'est le cas de la France qui a décidé dans sa Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 d'un point d'avancement annuel de sa mise en oeuvre devant le Parlement.

Au-delà de ce « rapportage », certains pays se sont engagés dans la voie d'utiliser les ODD comme référentiels pour leurs décisions politiques et imposent une étude d'impact ODD *ex ante* pour toute nouvelle loi.

L'Allemagne utilise une grille de 66 indicateurs, assez similaire à notre tableau de bord national ODD de 98 indicateurs et chaque porteur de projet de loi doit indiquer les impacts de la future loi sur ces indicateurs. Il serait utile de savoir si les études d'impact allemandes dépassent leurs 66 indicateurs et se réfèrent qualitativement au contenu de l'ensemble des cibles.

> "*All proposals for new laws and regulations are subject to a Sustainability Impact Assessment (SIA). The SIA is based on indicators, targets and management rules, which include intergenerational and transboundary dimensions. Since March 2018, laws and regulations can be checked against those through an online tool: www.enap.bund.de"* (source: OCDE).

En Finlande, des études d'impact sont également menées et en cours d'amélioration :

> "*In its 2030 Agenda implementation plan, the government commits to explore the use of a sustainable development impact assessment tool to identify systematically the unintended effects of policies. The existing impact assessment process for bill drafting will be improved to ensure better alignment with the SDGs and to enhance coherence between actions undertaken at national and global levels."* (Source: OCDE)

En Belgique :

Dès 2017, le Gouvernement wallon a décidé que chaque 'note au Gouvernement', c'est-à-dire chaque rapport administratif proposant une nouvelle règlementation, devait indiquer la contribution des décisions proposées aux ODD[5].

Au niveau Fédéral depuis 2013, une étude d'impact est nécessaire pour la plupart des projets de nouvelle réglementation. Intitulée Analyse d'impact de la réglementation (AIR)[6] c'est « une évaluation préalable des conséquences potentielles (/impacts collatéraux) des projets de réglementations de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique ». En pratique, il s'agit d'un questionnaire comportant une ou plusieurs questions sur 21 thèmes :

1. Lutte contre la pauvreté 2. Égalité des chances et cohésion sociale 3. Égalité des femmes et des hommes 4. Santé 5. Emploi 6. Modes de consommation et production 7. Développement économique 8. Investissements 9. Recherche et développement 10. Développement des PME 11. Charges administratives	12. Énergie 13. Mobilité 14. Alimentation 15. Changements climatiques 16. Ressources naturelles 17. Air intérieur et extérieur 18. Biodiversité 19. Nuisances (pour la population) 20. Autorités publiques. 21. Cohérence des politiques en faveur du développement (des pays en voie de développement)

Pour la plupart des thèmes, la question est unique : y a-t-il un impact positif, négatif ou aucun impact ? En cas d'impact, le porteur de projet doit expliquer sa réponse. C'est donc un questionnaire « ouvert » qui traite de nombreux aspects des ODD. Malheureusement, il a été conçu avant l'adoption des ODD et ne s'y réfère absolument pas. Certaines cibles ODD y sont bien traitées, d'autres sont absentes. C'est le cas par exemple des questions d'éducation. Plusieurs sont agrégées dans des questions uniques qui peuvent conduire à en masquer certains aspects. A noter que cette procédure prévoit d'examiner les retombées sur les pays étrangers (thème 21).

Au Danemark

Selon l'OCDE:

"As part of the national Action Plan, the government will assess the consequences of new legislation for the SDGs when considered relevant in the Danish context and if the impact is significant. The work to develop the specific concept and guidelines for the assessment is currently being finalised." (Source: OCDE).

En France,

L'Agence Française pour le Développement (AFD) analyse les impacts de ses projets sur le Développement Durable (DD) suivant une méthodologie éprouvée et codifiée. Antérieure à l'adoption des ODD, elle a été ajustée après cette adoption mais son objet n'est pas d'évaluer les impacts sur les ODD. Les différences proviennent surtout de ce que les objectifs considérés sont beaucoup plus imprécis que les 169 cibles ODD. L'annexe 4a compare ses caractéristiques aux caractéristiques que nous recherchons.

L'AFD combine 2 approches :

- une approche quantitative mesurant les impacts espérés d'un projet sur des indicateurs,

[5] Source: communication du Secrétariat général de l'administration wallonne au Congrès de l'ASTEE à Liège le 7 juin 2017
[6] Cf Manuel pour la réalisation de l'analyse d'impact AIR

- une approche qualitative conduisent à des scores positifs ou négatifs de -2 à +3 selon 6 dimensions établies par l'AFD pour regrouper les différents constituants du DD.

Les 6 dimensions sont :

1. Croissance soutenable et économie résiliente (ODD identifiés : 8, 9, 11, 12)
2. Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux (ODD identifiés : 1, 3, 4, 6, 8, 11)
3. Egalité femmes-hommes (ODD5, 8, 16)
4. Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles (ODD 14 et 15)
5. Lutte contre le changement climatique et ses effets (ODD 13 mais aussi 7,9,11). Cette dimension est subdivisée en « atténuation » et « résilience »
6. Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance (ODD16, 17)

Les résultats de cette partie qualitative sont présentés aux décideurs sous la forme d'un diagramme à 6 barres horizontales.

Le guide méthodologique AFD comprend des « grilles de correspondance entre les ODD avec les sous-critères d'analyse » des dimensions. En pratique, ces grilles indiquent effectivement des correspondances mais sans que l'intégralité des objectifs des cibles mentionnées soit répercutée dans les critères AFD. Par ailleurs, plus de 30% des 169 cibles ODD n'apparaissent pas dans ces grilles de correspondance.

Au total, cette méthode ne rend pas visible les contributions positives potentielles sur toutes les cibles ou parties de cible ODD. Elle évite probablement d'omettre la plupart des dommages collatéraux d'ampleur mais pas tous.

Cette méthodologie est cependant très intéressante et utile car elle inclut de nombreux éléments qualitatifs non mesurables.

Tout ceci serait à explorer davantage. Ces méthodologies des autres pays pourraient en effet nous inspirer.

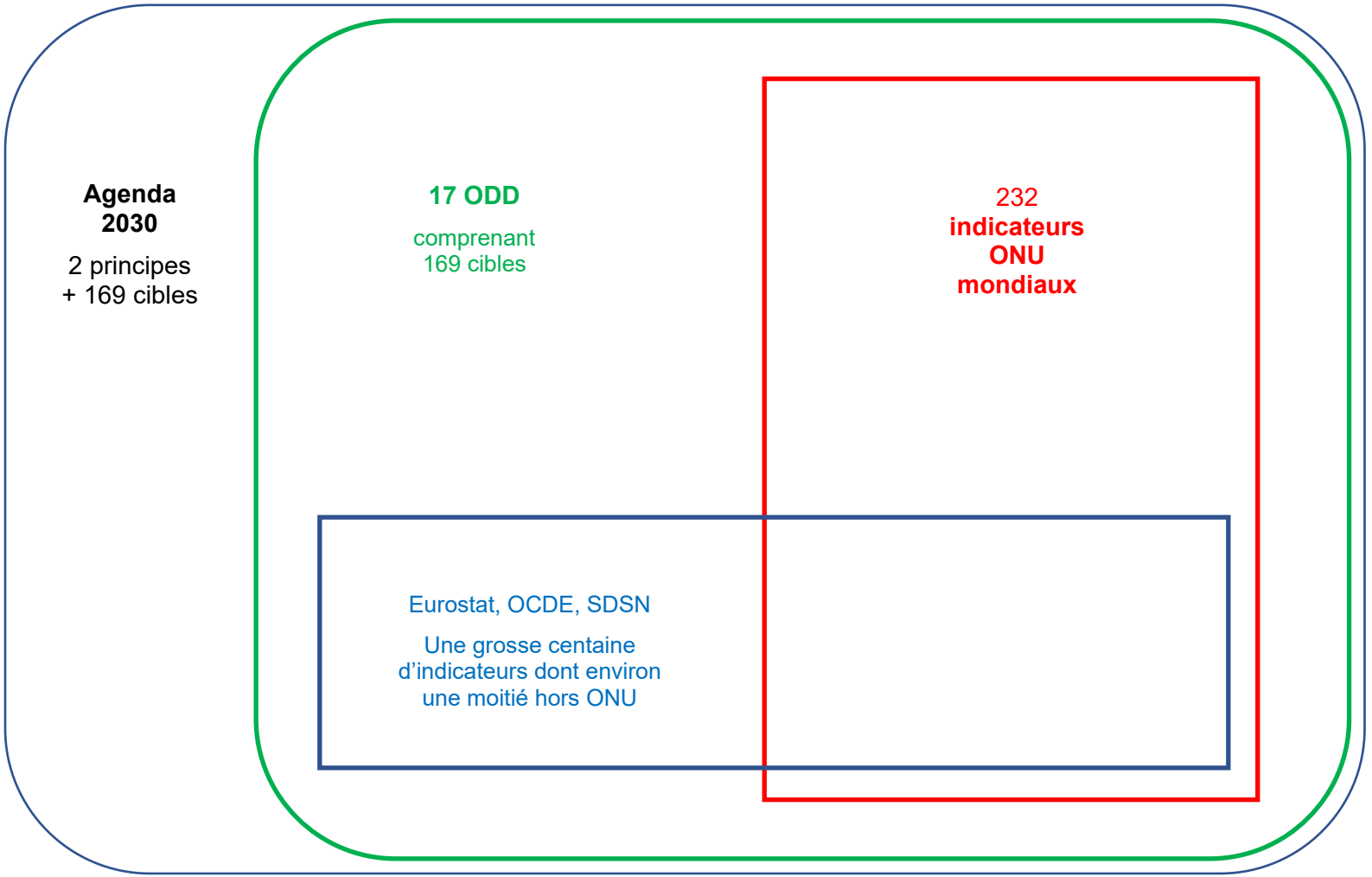
7. Conclusion

Utiliser les ODD comme référentiel pour évaluer la pertinence de plusieurs options d'action nécessite des analyses de leurs impacts sur les ODD qui satisfassent l'ensemble des caractéristiques du tableau 4 ci-avant.

Parmi celles-ci, les caractéristiques essentielles sont de :

- se référer aux cibles ODD et pas seulement aux thématiques du développement durable,
- considérer l'ensemble des cibles ODD et non pas seulement quelques-unes,
- se poser des questions « ouvertes » pour chaque cible sans se limiter aux seuls aspects mesurés par des indicateurs,
- rechercher aussi bien des impacts positifs que négatifs,
- étudier les retombées éventuelles sur les autres pays,
- donner un poids égal à chaque cible (sauf si priorités politiques déjà fixées),
- présenter les résultats de façon non agrégée mais décomposés au moins ODD par ODD.

Annexe 1 – Des champs de référence emboités



Annexe 2 – Champs des différents rapports internationaux analysés

		Champ du référentiel utilisé							
		Principes	Cibles	Indicateurs					
		2 principes généraux	cibles ODD	nombre total	indicateurs ODD-ONU	indicateurs UE	indicateurs OCDE	indicateurs ODD -France	autres indicateurs
		2	169		232			98	
A	Le guide pour les interactions entre ODD de l'International Council for Science (2017)		cibles de 11 ODD						
B	Le rapport mondial sur le Développement Durable de 2019 (GSDR 2019)		x						
C	Le rapport 1.5°C du GIEC		x						
D	Les SDG dashboards du SDSN			109	65		6		38
E	Le rapport européen 2019 de SDSN et IIEP	1		113	14	51	10		38
F	Le SDG Index du SDSN			109	65		6		38
G	Le rapport OCDE 2019			132	43		89		
H	Les rapports EuroStat			100	53	47			

Annexe 3 – Types d'impacts étudiés par les différents rapports internationaux analysés

		Impacts étudiés sur chaque objectif					Agrégation des impacts	
		progrès vers objectif visé		variations des indicateurs	Retombées positives	Dommages collatéraux	par ODD	tous ODD confondus
	Nombre total	par ODD	par cible					
A	Le guide pour les interactions entre ODD de l'International Council for Science (2017)		x		x	x		
B	Le rapport mondial sur le Développement Durable de 2019 (GSDR 2019)		x		x	x		
C	Le rapport 1.5°C du GIEC	x			x	x	x	
D	Les 'SDG dashboards' du SDSN			x			x	
E	Le rapport européen 2019 de SDSN et IIEP			x			x	x
F	Le SDG Index du SDSN			x			x	x
G	Le rapport OCDE 2019			x			x	
H	Les rapports EuroStat		x	x			x	

Annexe 4a – Méthodologie de l'AFD

Caractéristiques de la méthodologie d'analyse des impacts	Caractéristiques idéales	Méthodologie de l'AFD
type d'analyse *(ex post* ou *ex ante)*	*ex ante*	*ex ante*

Champ et niveaux de détail / Questionnement et niveaux de recherche	Impacts sur les 17 ODD analysés selon leurs différentes cibles + les principes de l'Agenda 21	Impacts sur des enjeux de DD non spécifiquement ODD
mesure des contributions au champ selon des indicateurs (si oui, nombre d'indicateurs)	oui	oui
valorise qualitativement les contributions positives directes et indirectes au champ (non mesurées par les indicateurs)	oui	oui
permet d'éviter les "faux neutres" en valorisant les contributions positives au champ non prévues dans le cadre méthodologique	oui	oui
détecte les impacts négatifs directs et indirects (non mesurés par les indicateurs)	oui	oui
évite les "faux positifs" en permettant de renseigner des impacts négatifs non prévus dans le cadre méthodologiques	oui	oui
permet de valoriser les retombées positives et négatives dans les pays étrangers	oui	?
permet de prendre en compte des différences territoriales	oui	oui
Flexibilité et caractère systémique		
une méthode ouverte, n'excluant aucun sujet	oui	oui
Prise en compte des incertitudes futures		
une approche qui se veut systémique	oui	oui
Niveaux d'appréciation		
nombre de barreaux de l'échelle de notation positive	au moins 3	3
nombre de barreaux de l'échelle de notation négative	au moins 2	2
appréciations motivées	oui	oui
Présentation synthétique des résultats		
pour chaque cible ODD	non	
pour un ou plusieurs ODD particuliers	non	
pour un nombre de dimensions inférieur à 17	non	7
pour chacun des 17 ODD	oui	
d'une façon agrégeant l'ensemble des ODD	éventuel	
proposant une appréciation globale	éventuel	
d'une façon permettant de comparer au moins grossièrement les projets	éventuel	oui

Insuffisances par rapport à ce qui est recherché :

Annexe 4b – Méthodologie du SD report du SDSN

Caractéristiques de la méthodologie d'analyse des impacts	**Caractéristiques idéales**	**Méthodologie SDG Index du SDSN**
type d'analyse *(ex post* ou *ex ante)*	*ex ante*	*ex post*

Champ et niveaux de détail / **Questionnement et niveaux de recherche**	Impacts sur les 17 ODD analysés selon leurs différentes cibles + les principes de l'Agenda 21	Impacts sur les 17 ODD analysés selon leurs libellés
mesure des contributions au champ selon des indicateurs (si oui, nombre d'indicateurs)	oui	oui (105 environ)
valorise qualitativement les contributions positives directes et indirectes au champ (non mesurées par les indicateurs)	oui	non
permet d'éviter les "faux neutres" en valorisant les contributions positives au champ non prévues dans le cadre méthodologique	oui	non
détecte les impacts négatifs directs et indirects (non mesurés par les indicateurs)	oui	non
évite les "faux positifs" en permettant de renseigner des impacts négatifs non prévus dans le cadre méthodologiques	oui	non
permet de valoriser les retombées positives et négatives dans les pays étrangers	oui	oui
permet de prendre en compte des différences territoriales	oui	non

Flexibilité et caractère systémique		
une méthode ouverte, n'excluant aucun sujet	oui	non
Prise en compte des incertitudes futures		
une approche qui se veut systémique	oui	non

Niveaux d'appréciation		
nombre de barreaux de l'échelle de notation positive	au moins 3	99
nombre de barreaux de l'échelle de notation négative	au moins 2	-
appréciations motivées	oui	non

Présentation synthétique des résultats		
pour chaque cible ODD	non	
pour un ou plusieurs ODD particuliers	non	
pour un nombre de dimensions inférieur à 17	non	
pour chacun des 17 ODD	oui	diagramme
d'une façon agrégeant l'ensemble des ODD	éventuel	Score global
proposant une appréciation globale	éventuel	
d'une façon permettant de comparer au moins grossièrement les projets	éventuel	

Insuffisances par rapport à ce qui est recherché :

Annexe 4c – Méthodologie du rapport +1,5°C du GIEC

Caractéristiques de la méthodologie d'analyse des impacts	**Caractéristiques idéales**	**Méthodologie Rapport GIEC +1,5°C**
type d'analyse *(ex post* ou *ex ante)*	*ex ante*	Selon littérature

Champ et niveaux de détail / **Questionnement et niveaux de recherche**	Impacts sur les 17 ODD analysés selon leurs différentes cibles + les principes de l'Agenda 21	Impacts sur 16 ODD (hors 13) analysés selon leurs libellés mais non détaillés par cibles
mesure des contributions au champ selon des indicateurs (si oui, nombre d'indicateurs)	oui	non
valorise qualitativement les contributions positives directes et indirectes au champ (non mesurées par les indicateurs)	oui	oui
permet d'éviter les "faux neutres" en valorisant les contributions positives au champ non prévues dans le cadre méthodologique	oui	pas certain
détecte les impacts négatifs directs et indirects (non mesurés par les indicateurs)	oui	oui
évite les "faux positifs" en permettant de renseigner des impacts négatifs non prévus dans le cadre méthodologique	oui	pas certain
permet de valoriser les retombées positives et négatives dans les pays étrangers	oui	s.o.
permet de prendre en compte des différences territoriales	oui	s.o.

Flexibilité et caractère systémique		
une méthode ouverte, n'excluant aucun sujet	oui	oui
Prise en compte des incertitudes futures		
une approche qui se veut systémique	oui	oui

Niveaux d'appréciation		
nombre de barreaux de l'échelle de notation positive	au moins 3	3
nombre de barreaux de l'échelle de notation négative	au moins 2	3
appréciations motivées	oui	oui

Présentation synthétique des résultats		
pour chaque cible ODD	non	
pour un ou plusieurs ODD particuliers	non	
pour un nombre de dimensions inférieur à 17	non	
pour chacun des 17 ODD	oui	diagramme
avec un score global pour l'ensemble agrégé des ODD	éventuel	non
proposant une appréciation globale	éventuel	non
d'une façon permettant de comparer au moins grossièrement les projets	éventuel	

Insuffisances par rapport à ce qui est recherché :

Annexe 4d – Méthodologie du blog du CDE suisse

Caractéristiques de la méthodologie d'analyse des impacts	**Caractéristiques idéales**	**Méthodologie Blog CDE**
type d'analyse *(ex post* ou *ex ante)*	*ex ante*	Selon littérature

Champ et niveaux de détail / **Questionnement et niveaux de recherche**	Impacts sur les 17 ODD analysés selon leurs différentes cibles + les principes de l'Agenda 21	Impacts sur chacune des 169 cibles ODD analysées selon leurs libellés et objectifs
mesure des contributions au champ selon des indicateurs (si oui, nombre d'indicateurs)	oui	Non
valorise qualitativement les contributions positives directes et indirectes au champ (non mesurées par les indicateurs)	oui	oui
permet d'éviter les "faux neutres" en valorisant les contributions positives au champ non prévues dans le cadre méthodologique	oui	A priori oui
détecte les impacts négatifs directs et indirects (non mesurés par les indicateurs)	oui	oui
évite les "faux positifs" en permettant de renseigner des impacts négatifs non prévus dans le cadre méthodologique	oui	A priori oui
permet de valoriser les retombées positives et négatives dans les pays étrangers	oui	s.o.
permet de prendre en compte des différences territoriales	oui	s.o.

Flexibilité et caractère systémique		
une méthode ouverte, n'excluant aucun sujet	oui	oui
Prise en compte des incertitudes futures		
une approche qui se veut systémique	oui	oui

Niveaux d'appréciation		
nombre de barreaux de l'échelle de notation positive	au moins 3	3
nombre de barreaux de l'échelle de notation négative	au moins 2	3
appréciations motivées	oui	oui

Présentation synthétique des résultats		
pour chaque cible ODD	non	
pour un ou plusieurs ODD particuliers	non	
pour un nombre de dimensions inférieur à 17	non	
pour chacun des 17 ODD	oui	diagramme
avec un score global pour l'ensemble agrégé des ODD	éventuel	non
proposant une appréciation globale	éventuel	non
d'une façon permettant de comparer au moins grossièrement les projets	éventuel	

Insuffisances par rapport à ce qui est recherché :

Annexe 5

Les ODD interpellent la communauté internationale des professionnels des études d'impact

L'IAIA

L'International Association for Impact Assessment (IAIA) rassemble au niveau international les experts en études d'impact. Elle se définit comme « le principal réseau mondial sur les études d'impact » en définissant les études d'impact (« *Impact assessment* ») comme l'identification des conséquences futures d'une action en cours ou envisagée[7]. Elle est financée par de nombreuses institutions comme les banques multilatérales de développement ou des entreprises. Elle a des associations partenaires dans 17 pays dont l'Allemagne et l'Italie mais pas la France.

Elle publie la revue « Impact Assessment and Project Appraisal » (IAPA)dont seuls 3 articles traitent d'études d'impact selon l'ensemble des ODD, à savoir l'éditorial de juin 2020 qui fait en quelque sorte l'état de l'art actuel du sujet et deux articles de 2018 et 2019 :

> *Article 1:* Thomas B Fischer, *Embedding the sustainable development goals (SDGs) in IAPA's remit*, Editorial, IAPA, Volume 38, 2020, Issue 4, pages 269-271, published online: 10 Jun 2020
>
> *Article 2:* Angus Morrison-Saunders, Luis E. Sánchez, Francois Retief, John Sinclair, Meinhard Doelle, Megan Jones, *Gearing up impact assessment as a vehicle for achieving the UN sustainable development goals*, IAPA, Volume 38, Issue 2, Pages 113-117, Published online: 22 Oct 2019
>
> > *"the purpose of our paper is to consider how IA in its various forms might be utilised as an important vehicle for facilitating achievement of the Sustainable Development Goals (SDGs) established by the UN – United Nations (2015)."*
>
> *Article 3*: Theo Hacking, *The SDGs and the sustainability assessment of private-sector projects: theoretical conceptualisation and comparison with current practice using the case study of the Asian Development Bank*, IAPA, Volume 37, 2019 - Issue 1, Pages 2-16, published online: 03 Jun 2018

La question des ODD émerge progressivement dans les réflexions de l'IAIA. Sa newsletter interne a publié en mai 2019 un article faisant la promotion des ODD comme référentiel :

> *"For impact assessment (IA) in its multiple forms—such as EIA, SIA, SEA, HIA—the opportunities to play a crucial role in achieving the SDG targets are significantly greater than they were for the MDGs."*
>
> *"Support the adoption or adaptation of IA guidelines to incorporate SDG principles and concepts, develop sector-based IA guidelines aligned with the SDGs, and generate well-documented case studies that highlight the links between IA and the SDGs."*

2. La pratique actuelle des études d'impact

Il ressort des nombreux articles de IAPA et des 3 articles ci-dessus que l'IAIA rassemble des experts spécialisés dans des études d'impacts traitant d'objectifs spécifiques :

- les études d'impact environnementales (EIA),
- les études d'impact sociales (SIA),
- les études d'impact sur le climat
- les études d'impact sur les droits de l'homme (HRIA),
- les études d'impact sur le genre
- les études d'impact sur la pauvreté (PIA)
- les études d'impact économique
- les études d'impact sur la santé (HIA)

[7] Selon le site de IAIA : "**Impact assessment**, simply defined, is the process of identifying the future consequences of a current or proposed action"

Chacune de ces spécialités est aujourd'hui structurée avec des formes d'études reconnues. Il semble que les études d'impact sur l'environnement soient les plus nombreuses.

3. Les études de soutenabilité ou de développement durable

L'article de Hacking indique qu'une autre forme d'étude se développe, celle des études de soutenabilité (SA). Mais, c'est une discipline qui se construit progressivement avec une difficulté liée à l'absence de définition précise de la soutenabilité

> *"SA is still an emergent concept that may refer to ex post, ongoing or ex ante processes applied in various decision-making contexts, with varying sustainability ambitions"*

Les ODD apportent des objectifs précis qui sont susceptibles de cadrer ces études de soutenabilité (SA) en définissant celle-ci.

> *By adding clarity to the meaning of sustainability, the SDGs have increased the feasibility of implementing SA, … "* (Hacking)

4. Des études sectorielles aux études d'impact sur les ODD

Les auteurs référencés ci-dessus reconnaissent que l'addition des études d'impact sectorielles classiques n'est pas suffisante pour couvrir le champ des ODD et ce, pour plusieurs raisons :

- Les ODD fixent des orientations plus larges que des décisions précises.

 > *"the SDGs have a scope that reaches beyond what IA can deliver, focused as it is on specific decisions."* (Morrison and al.)

- Les ODD interagissent entre eux, ce qui n'est pas étudié systématiquement dans les études d'impact sectorielles classiques. Il est nécessaire de mieux « intégrer » les études sectorielles.

 > *"Any thematic sub-division of the sustainability agenda risks the creation of 'silos'; hence from the inception of the SDGs it was emphasised that there are many cross-cutting elements and deep interconnections across the goals and targets (UN 2015). Elder et al. (2016) recommend that because the goals are interconnected, they should be implemented using an integrated approach that will help avoid costly trade-offs."*(Hacking)

- Les études d'impact classiques servent surtout à détecter des effets indésirables. Elles servent moins à identifier des impacts positifs. C'est le cas en particulier des 'clauses de sauvegarde' des institutions financières internationales.

 > *"It is only possible to explore trade-offs if both positive and negative impacts are considered. In practice, impact assessments have tended to focus on the prediction and mitigation of negative impacts, driven by legal compliance and the potential for enhancement of positive impacts has been neglected (João et al. 2011; Esteves et al. 2012)."* (Hacking)
 >
 > *"The ADB's* |Banque Asiatique de Développement] *safeguard policies are 'generally understood to be operational policies that seek to avoid, minimise or mitigate adverse environmental and social impacts', which are determined via an EIA for Category A projects (ADB 2009, p. 4 emphasis added). In the SPS there are far fewer references to positive impacts than to adverse/negative impacts (ADB 2009). The SPS* [Safeguard Policy Statement] *Operations Manual makes no reference to positive impacts and reiterates that the goal of the Policy is to 'promote the sustainability of project outcomes by protecting the environment and people from potential adverse impacts of projects' (ADB 2013b, p. 1 emphasis added)"* (Hacking)

Les auteurs en concluent que les procédures classiques sont un socle conceptuel mais qu'il convient de les rassembler en les étoffant pour embrasser l'ensemble des sujets des ODD et pour traiter aussi bien effets positifs que négatifs.

> *"We conclude that 'geared up' IA might be used as a major vehicle to facilitate achievement of the SDGs."* (Morrison et al.)

> *"In relation to the SDGs, however, it is clear that at the very least, IA must become more comprehensive and integrated, such that the full suite of SDGs and the relationships between them (including potential trade-offs) can be considered and debated in a transparent and inclusive way. (*Morrison et al.)

5. Pourquoi les études d'impacts sur les ODD ne sont-elles pas plus développées ?

Les auteurs de l'IAIA plaident pour des études d'impact ODD mais trouvent que leur développement est lent. Ils présentent plusieurs explications à cette lenteur :

5.1. Manque d'intérêt - Syndrome NIH

> *"It is somewhat surprising that the impact assessment community has been slow to adopt the SDGs, despite them receiving increasing attention in other quarters, including the private sector. This could be ascribed to a 'not invented here' mind set, since the SDGs were not developed within the impact assessment 'community' of practitioners and academics. Arguing that impact assessment has always supported sustainability will be insufficient – processes and techniques need to evolve to be explicitly supportive of the SDGs, since these are now widely regarded as setting the sustainability agenda. As governments and businesses increasingly commit to this agenda, it will be incongruous not to imbed the SDGs in assessment processes that support decision-making. It has been demonstrated that this can be achieved by refining the emergent SA concept."* (Hacking)

5.2. Manque de moyens humains.

Les moyens humains adaptés à des études d'impact sur les ODD font cependant défaut. En effet, les ODD nécessitent une approche intégrée entre toutes les spécialités alors que les pratiques actuelles mobilisent des spécialistes dans des disciplines distinctes.

> *"The successful integration of different specialist studies remains a particular challenge in many jurisdictions such as South Africa (Retief 2010). In most cases this appears to be a reflection of weak scoping, lack of agreement around significance ratings and/or lack of skills and capacity to manage specialist inputs and deal with integrated thinking."* (Morrison et al.)

5.3. Manque de volonté politique d'évaluation

Intégrer les ODD dans une politique n'implique pas forcément une évaluation des impacts de cette politique sur les ODD.

> *"For example, the South African government is actively in the process of aligning the most important overarching national development policy (i.e. the National Development Plan, NDP) with the SDGs. The NDP is broad ranging and could potentially incorporate all the SDGs. However, SEA has not yet been formally legislated, which means that the successful integration of the SDGs with the NDP will not necessarily be evaluated in South Africa."* (Morrison et al.)